





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-614**

Séance publique du

7 mai 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210507- lmc1195135-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2021
Date de réception : mercredi 12 mai 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES STRUCTURES MULTI-ACCUEILS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°4 PORTANT MODIFICATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION ANNUELLE DE LA VILLE POUR 2021

Le 7 mai 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 30/04/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Amandine JANER, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S QUALITE DE VIE
Direction Jeunesse Petite Enfance,
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MAI 2021

Nomenclature : 1.2
Délégation de service public

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA
CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES STRUCTURES MULTI-ACCUEILS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°4 PORTANT MODIFICATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION ANNUELLE DE LA VILLE POUR 2021- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le contexte sanitaire de l'année 2020 a conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles afin de limiter la propagation de la pandémie de Covid-19. Elles ont impacté fortement le fonctionnement des structures multi-accueils enfance et petite enfance. Une fermeture totale nationale a été ordonnée du 16 mars au 10 mai 2020 inclus puis une reprise à effectif réduit. Ces périodes ont été assorties d'aides financières de l'Etat (indemnisation au chômage partiel des personnels privés d'exercice de leur travail) et de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) (aides exceptionnelles jusque fin juin 2021 à ce jour).

Le Délégué Les Petits Chaperons Rouges (LPCR) chargé de l'exploitation des vingt structures multi-accueils de la petite enfance de la Ville n'a pas fait exception. Seule la crèche l'Atelier est restée ouverte pour assurer l'accueil de 40 enfants des personnels prioritaires ou d'astreinte (soignants, force de l'ordre et au corps enseignant...).

LPCR n'a pu facturer les familles des crèches fermées mais a pu bénéficier des aides de chômage partiel de l'Etat ainsi que celles de la CNAF. Ces dernières s'élèvent au paiement de 17 € par jour de fermeture et par place lors du premier confinement (du 16 mars au 10 mai 2020) et 10 € par jour et par places pour la période de reprise partielle à partir du 11 mai 2020, et jusqu'en juin 2021 sous conditions.

C'est dans ce contexte et au vu des éléments communiqués par le « Délégué LPCR », que les Parties se sont rapprochées pour appréhender l'impact économique et financier de la crise sanitaire subie sur l'année 2020. Le Délégué a alors proposé un avoir à hauteur de 350 000 € (trois cent cinquante mille euros) à valoir sur la participation 2021.

Par ailleurs, ceci à titre de complément d'information, le Délégué a indiqué avoir prévu d'allouer une participation exceptionnelle en faveur du personnel.

La Ville verse au titre du contrat la liant avec LPCR une participation annuelle d'un montant de 4 295 000 € indexé (soit 4 421 423,10 euros au titre 2020) au titre des obligations de service public imposées au Délégué pour assurer un service accessible et de qualité (amplitudes horaires, repas, tarifs...). Ces participations financières sont admises tant au regard du droit communautaire qu'au regard du droit interne et échappent à la qualification d'aides d'Etat. Cette participation est versée annuellement au moyen de trois acomptes.

Au regard des propositions du Délégué décrites ci-dessus, il a été acté par les Parties que le dernier acompte pour 2021 serait impacté à la baisse afin de respecter la logique dégagée en jurisprudence de stricte adéquation entre exécution effective d'obligations de service public et versement d'une participation par l'autorité délégante.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet d'avenant n°4 portant modification de la participation de la Ville au contrat de Délégation de Service Public d'exploitation des structures multi-accueils de la Ville d'Aix-en-Provence (n° 15D1) dans les conditions susmentionnées.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer le projet d'avenant n°4 portant modification de la participation de la Ville au contrat de Délégation de Service Public d'exploitation des structures multi-accueils de la Ville d'Aix-en-Provence (n°15D1) dans les conditions susmentionnées.

DL.2021-614 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES
STRUCTURES MULTI-ACCUEILS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - AUTORISATION
DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°4 PORTANT MODIFICATION DU MONTANT DE LA
PARTICIPATION ANNUELLE DE LA VILLE POUR 2021-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

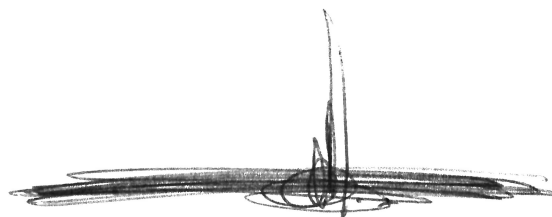
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/05/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00